

Danièle Dehouve

1989 : « Le travail gratuit au Mexique. Les communautés tlapanèques et l'équipement », *Études rurales*, janvier-juin, 113-114, p. 119-130.

DANIÈLE DEHOUE

Le travail gratuit au Mexique Les communautés tlapanèques et l'équipement*

Dans le débat sur le "développement" des pays du tiers monde, le Mexique occupe une place à part. Ce pays a en effet mis en œuvre des solutions originales qui ont été présentées en modèle à toute l'Amérique latine : le mouvement indigéniste a en particulier cherché à intervenir de l'intérieur sur l'organisation sociale des régions indiennes pour obtenir que les travaux d'équipement soient réalisés de façon volontaire par la population. On peut aujourd'hui tirer le bilan de cette politique : depuis une vingtaine d'années, et surtout entre 1970 et 1980, de multiples tâches – mise en place de réseaux téléphoniques et télégraphiques, électrification, adduction d'eau courante, édification de complexes scolaires et de nombreux bâtiments publics – ont été en grande partie assumées bénévolement par la population indienne de nombreuses régions.

Comment et pourquoi ces travaux ont-ils été pris en charge ? Au prix de quelles transformations de l'organisation sociale ? Telles sont les questions que pose cet article à propos d'une région, la sierra tlapanèque, qui est située au sud-est de l'État de Guerrero, dans la juridiction de la ville de Tlapa, et qui comptait 40 000 personnes en 1976.

Il est, à première vue, difficile de cerner les raisons qui ont poussé les

*Ce texte et les deux suivants sont des versions remaniées de communications présentées à la table ronde intitulée "Besoins collectifs et rapports de pouvoir dans les villages et les petites villes d'Amérique latine : l'accès aux équipements et services publics", organisée à Paris en avril 1987 par Marielle Pépin Lehalleur.

paysans à participer à l'équipement de leur région. Leur adhésion à ces transformations est cependant incontestable, les chiffres le prouvent : 91 écoles publiques ont été bâties entre 1964 et 1976 ; de nombreuses réalisations ont été achevées chaque année : en 1968, 38 localités ont construit 8 terrains de sport, 17 salles de classe, 15 maisons d'instituteurs et 6 parcelles scolaires. En 1974, 28 agglomérations ont bâti 7 internats scolaires, 3 dispensaires, 3 vergers expérimentaux, 3 terrains de sport et 3 ponts suspendus [Pacheco 1976]. Enfin le réseau routier, qui traverse la sierra depuis Tlapa jusqu'à la côte Pacifique, a été achevé en 1985, et toutes les localités d'importance sont aujourd'hui dotées du téléphone, du télégraphe et de l'électricité.

Les Tlapanèques vivent en petites unités domestiques éparpillées autour de centres villageois qui répondent à la définition méso-américaine du "centre cérémoniel vide". Une église, un cimetière, une mairie et quelques maisons inhabitées signalent l'emplacement de ces centres qui ne rassemblent la population que lors de certaines fêtes patronales. Or, la plupart des réalisations mises en œuvre par l'État mexicain sont réservées à ces centres : la route les traverse, l'électricité y parvient... Les unités domestiques, qui vivent dispersées alentour, à une demi-heure ou une heure de marche, n'en bénéficient pas. A Colombia de Guadalupe, par exemple, le centre villageois, parfaitement vide la plus grande partie de l'année, s'est doté d'un magnifique réseau d'eau courante et d'une fontaine qui trône tel un monument entre l'église et la mairie et qui ne sert que les jours de fête. Les familles continuent à utiliser quotidiennement les sources et les puits. Manifestement, ce n'est pas le besoin en électricité ou en eau courante qui a conduit les villageois à réaliser ces travaux. Ce ne peut être non plus une simple coercition exercée par le gouvernement. Comment alors expliquer la mobilisation et la participation bénévole ? Nous tenterons de répondre à cette question en montrant les points de rencontre entre la politique mise en œuvre par l'État mexicain et les conflits locaux qui agitent la sierra tlapanèque.

Pour le gouvernement, un axe : la "comunidad indígena"

L'originalité de la politique gouvernementale au Mexique réside dans la place accordée à l'organisation sociale indigène. Cette dernière a une longue histoire. La colonisation espagnole a en effet doté les villages indiens d'institutions spécifiques : un terroir communal attribué par la Couronne, un certain nombre de responsabilités civiles et cérémonielles non rémunérées et assumées à tour de rôle par les hommes du groupe, un calendrier ponctué par les fêtes patronales... A l'Indépendance, les gouvernements dits "libéraux" ont bouleversé le système agraire indigène

en ordonnant le démembrement des terres communales. Au moment de la Révolution, les dirigeants ont cherché à unifier la diversité des villages indigènes en s'appuyant sur la notion de *comunidad indigena* (communauté indienne). Il faut préciser que ce terme, couramment utilisé de nos jours, a été popularisé au début de ce siècle en même temps que le gouvernement s'attachait à modifier la nature et le rôle des villages indiens.

L'État a tout d'abord rétabli la propriété communale des terres, redonnant ainsi un fondement agraire à la "communauté". Dans la sierra tlapanèque, un nouveau fondement juridique fut ainsi fourni à la propriété collective à partir de 1930 (mais il ne fut effectivement réclamé par les villages qu'à partir de 1950).

A la même date, le mouvement indigéniste trouve dans l'organisation propre aux villages indiens de nombreux éléments positifs : la population respecte les autorités traditionnelles et obéit à leurs ordres. Les dirigeants auront donc tout intérêt à conserver les gouvernements indigènes mais en les transformant, à préserver les coutumes mais en tentant de les infléchir sur certains points, par exemple en diminuant le nombre de titulaires de charges religieuses pour augmenter celui de titulaires de charges publiques.

L'usage de la corvée communale, le *tequio*, du mot *tequitl* qui désignait les travaux collectifs fournis par les anciens Aztèques, doit permettre de mettre en place les changements économiques et culturels suscités par l'État, sans presque rien coûter à celui-ci : "Au Chiapas, écrit A. Caso, de nombreux villages et même de petits hameaux nous ont offert le travail communal gratuit, le *tequio*, pour bâtir leurs écoles, arranger leurs rues, ouvrir des pistes qui les relient au réseau routier, protéger leurs puits [...] et l'Institut National Indigéniste n'a eu qu'à leur fournir les matériaux qu'ils ne pouvaient se procurer eux-mêmes (chaux, briques et tuiles, tuyauterie, etc.) et ses propres connaissances." [Caso 1958 : 71] "Le *tequio* est la colonne vertébrale du progrès, non seulement matériel, mais général de nombreuses communautés." [Fuente 1964 : 259]

Pour agir de l'intérieur sur l'organisation villageoise, pour persuader les Indiens d'accepter le "progrès", le mouvement indigéniste a recruté de jeunes gens bilingues, issus de villages indiens et promus fonctionnaires de l'État sous le nom de "promoteurs". Leur tâche essentielle était l'alphabétisation des enfants, réalisée durant les premières années dans leur langue maternelle. A Tlapa, le recrutement de "promoteurs d'éducation" a été si massif qu'en 1976 ont en dénombré 300 pour 104 localités tlapanèques.

Les États de la République mexicaine ont également encouragé à leur façon la modernisation des "communautés indigènes". La municipalité (*municipio libre*) constitue l'unité administrative de base du pays. Elle

regroupe plusieurs agglomérations. Le chef-lieu de municipe (*cabecera municipal*) ou mairie principale est représenté par un président municipal et ses adjoints, tous élus ; le chef-lieu étend sa juridiction sur plusieurs localités subalternes (nommées *comisarias* dans la région de Tlapa) représentées par un nombre réduit d'autorités civiles (le *comisario* et ses adjoints). Enfin, le chef-lieu de municipe a la possibilité de nommer un représentant de hameau (que l'on désigne dans la région tlapanèque sous le nom de *guardería*). Or, la législation des États (et notamment celle de l'État de Guerrero dont fait partie la sierra de Tlapa) a accordé une large place aux travaux d'équipement ; elle a en effet fixé comme condition pour figurer dans une catégorie administrative l'existence d'ouvrages "modernes" ; le statut de *comisaria* par exemple ne peut être attribué qu'aux hameaux possédant "des édifices administratifs, un cimetière, une école". En outre 30% des habitants doivent être alphabétisés. Pour qu'une agglomération soit susceptible d'être chef-lieu de municipe, elle doit "disposer de ressources économiques suffisantes pour [...], posséder des édifices municipaux et une école [...], tracer des rues pavées, électrifier, construire et conserver des fontaines et des lavoirs publics [...], promouvoir l'établissement d'hôpitaux municipaux [...] et, enfin, adopter des projets d'ornement et d'embellissement" (extraits de la Loi de Division Territoriale, AGGE, Chilpancingo, 26 janvier 1969).

La législation reste assez souple en ce qui concerne l'organisation interne des municipalités. Si elle spécifie le nombre des représentants municipaux, elle laisse à ceux-ci le soin de nommer à leur guise des responsables subalternes et se contente de remarques générales sur l'établissement des budgets municipaux. Elle permet ainsi qu'au sein des municipalités subsistent des coutumes, soit locales, soit impulsées par les autorités indigénistes, telles que le *tequio*.

Les interventions de l'État dans les domaines agraire, administratif et scolaire tendent donc vers un but unique : renforcer l'aspect corporatif des villages indiens et faire reposer sur l'organisation communautaire la mise en place d'une infrastructure consacrée au développement des régions rurales.

Pour les paysans, une question : à quelle unité administrative est-il avantageux d'appartenir ?

Dans le cadre politique que nous venons de décrire, on peut comprendre que le désir des groupes domestiques de se doter d'électricité ou de rues pavées ne soit pas le motif de leur participation aux travaux collectifs. C'est dans l'organisation communautaire, dans les conflits que provoquent les exigences gouvernementales qu'il faut rechercher le moteur des transformations entreprises.

La législation de l'État de Guerrero offre aux localités de petite taille la possibilité d'acquérir la qualité de *comisaría*, réservée en principe aux agglomérations possédant au moins 500 habitants et plusieurs bâtiments publics. Ce faisant, elle avive des contradictions présentes à l'état latent dans ce pays d'habitat dispersé. En effet, pour les groupes domestiques éparpillés autour d'un centre cérémoniel vide, l'appartenance à une unité administrative se résume à une adhésion volontaire au système de charges de ce centre : leurs membres y sont recensés, ils s'y rendent lors des fêtes, y enterrent leurs morts et remplissent des fonctions rotatives non rémunérées. Si des groupes domestiques veulent se séparer de ce centre, il n'est pas nécessaire qu'ils déménagent ; il suffit qu'ils décident de travailler gratuitement au service d'une autre unité administrative. Pour adhérer à une autre *comisaría*, il suffit de s'y faire recenser et de participer à son système de charges et à ses travaux publics. Si, au contraire, les familles préfèrent constituer une nouvelle unité administrative - une *comisaría* -, il faut qu'elles acceptent de collaborer à la construction d'une église, d'une maison communale, d'une école et d'un cimetière, et qu'elles nomment leurs représentants. L'appartenance communautaire n'est donc pas inscrite sur le sol comme dans le cas d'un village groupé mais, invisible aux yeux de l'observateur, elle résulte des unions ou des conflits qui se nouent entre groupes locaux et administratifs.

Deux grandes tendances s'affrontent : la tendance à l'éclatement, à la constitution de nouvelles *comisarias* et la tendance au rassemblement du maximum de groupes familiaux dans une même unité administrative. Les deux solutions présentent des avantages et des inconvénients et les raisons qui poussent les familles à choisir l'une ou l'autre sont complexes. Elles s'ancrent, comme on va le voir, dans les nouvelles dispositions gouvernementales concernant les communautés indigènes.

Les terres

La possession des terres communales apparaît comme l'un des enjeux de la délimitation des contours administratifs. En effet, depuis la mise en place de la nouvelle législation agraire issue de la Révolution mexicaine qui rétablissait la propriété communale, une unité administrative a théoriquement droit à un terroir autonome. Or, les terres attribuées à une *comisaría* ou à un chef-lieu peuvent être situées en altitude ou en zone chaude et irriguée, être érodées, ou au contraire être boisées. Aussi le désir de s'approprier certaines terres de bon rendement peut-il pousser les groupes domestiques qui y résident de façon permanente à constituer une unité administrative autonome. Tel est notamment le cas, dans la zone de culture du café, du hameau de Meson qui s'est formé en 1967 sur des parcelles chaudes et irriguées. Ce hameau fait partie de la *comisaría*

de Colombia de Guadalupe dont le centre villageois se situe à 1 800 m d'altitude. Les terres chaudes de Meson sont cultivées à la fois par des paysans qui vivent en altitude à Colombia et par des agriculteurs qui habitent toute l'année à Meson. Les premiers tentent d'empêcher Meson d'acquérir le statut de *comisaría* qui permettrait au hameau de solliciter ensuite auprès de l'organisme gouvernemental l'attribution d'un terroir autonome. Aux yeux des familles de Meson au contraire, cette solution administrative représenterait le feu vert autorisant à chasser par les armes les agriculteurs de Colombia, et à s'emparer de leurs plantations de café.

Le réseau routier

C'est entre 1970 et 1980 qu'a été ouverte la route conduisant de Tlapa à la côte Pacifique. Le tracé de cette voie a fait l'objet de nombreux conflits locaux, de multiples transactions entre les autorités administratives et les autorités gouvernementales. Un certain nombre de paysans espéraient en effet tirer avantage de la proximité du réseau routier. Il s'agissait en général de paysans ou de revendeurs engagés dans des cultures commerciales. Depuis le début du siècle, les terres situées à 1 000 m d'altitude sur le piémont côtier sont plantées partiellement de canne à sucre à partir de laquelle, sur de petits moulins mus par des bovins, les Indiens élaborent la mélasse qu'ils vendent à Tlapa ou sur la côte. Entre 1 200 et 1 800 m d'altitude, les paysans cultivent des caféiers dont ils commercialisent la récolte à Tlapa. Pour les gros agriculteurs et les accapareurs de mélasse et de café, le réseau routier représenterait la possibilité de mieux commercialiser la récolte et, pourquoi pas, d'investir le bénéfice dans des boutiques, des restaurants ou des camions. Or, la route ne peut traverser toutes les agglomérations...

Selon l'endroit, il vaut mieux appartenir à une grosse unité administrative ou au contraire à une petite *comisaría*. Un groupe d'unités domestiques vivant à proximité de la route, mais loin du centre villageois, peut décider de former une nouvelle *comisaría*. De même, des familles résidant loin d'un centre villageois situé au bord de la route peuvent refuser de participer aux travaux et former alors une *comisaría* autonome. Le cas s'est produit dans la grosse *comisaría* d'Iliatenco, dont les autorités avaient invité les membres de simples hameaux (*guarderías* de Tlahuitepec et Cruz Tomahuac) à prendre part aux corvées communales. Ces derniers, habitant à plusieurs heures de marche de la future route, ne voyaient guère les avantages que celle-ci leur apporterait. En revanche, ils voyaient fort bien les inconvénients qu'il y avait à fournir un nombre considérable d'heures de travail gratuit. Les habitants proches du centre villageois d'Iliatenco avaient, eux, intérêt à ce que ces travailleurs participent à la construction de la route au moyen

de laquelle ils espéraient contrôler le transport du café vers les villes côtières !

Le chef-lieu de municipe

La législation accorde aux chefs-lieux de municipe des privilèges enviés : les autorités municipales nomment les *comisarios* des localités subalternes et prélèvent à cette occasion une taxe. Elles sont en outre investies de pouvoirs judiciaires et peuvent imposer des peines et des amendes à l'ensemble de la population de leur juridiction, y compris des *comisarias*. Enfin, elles sont autorisées à organiser sur leurs places de village des marchés qui leur rapportent des fonds.

La qualité de chef-lieu est toujours susceptible d'être retirée au village qui en est détenteur pour être attribuée à un centre plus dynamique. Il faut dire que le cas s'est rarement produit car le fait même d'évoquer cette possibilité suffit à provoquer des rassemblements d'hommes en armes. Mais tous les paysans y pensent. Ainsi, les membres de chefs-lieux peu commerçants se sentent-ils menacés par les unités administratives situées dans des zones caféières ou irriguées. Et celles-ci, dans l'espoir de supplanter un jour leurs anciens chefs-lieux, fournissent de gros efforts pour embellir leur centre villageois.

Les avantages que les unités domestiques attendent n'ont donc rien à voir avec l'apport d'électricité ou d'eau courante. Ils concernent d'autres domaines : la proximité du réseau routier, la jouissance de certaines terres, l'appartenance à un chef-lieu de municipe... Or ces avantages dépendent de l'unité administrative dont on fait partie. Et c'est pourquoi les groupes domestiques peuvent choisir de se regrouper, de scissionner ou encore de renforcer leur cohésion ; dans tous ces cas le nombre des corvées communales croît considérablement.

Comment mobiliser la main-d'œuvre ?

On peut chiffrer le coût en travail humain de la formation d'une nouvelle *comisaria*. Avant de solliciter ce statut, un groupe de familles commence par se regrouper autour de tâches cérémonielles : elles construisent une chapelle de branchages, achètent l'effigie d'un saint patron et coopèrent financièrement à la célébration de sa fête annuelle. Généralement le groupe cérémoniel bâtit aussi une école de branchages et sollicite auprès des organismes gouvernementaux compétents l'attribution d'un "promoteur". On peut donner comme exemple d'un tel groupe cérémoniel et scolaire, le hameau d'Encino

Roble qui appartient au chef-lieu de municipe de Malinaltepec. Ses 120 habitants ont édifié en 1956 une chapelle, une salle de classe en 1970 et un terrain de basket-ball en 1971. Si un groupe de 10 hommes met trois jours à construire une hutte de branchages, il faudra six jours pour bâtir une école et une chapelle, soit soixante journées de travail humain. En outre, un représentant des "pères de famille" passe chaque année une quinzaine de jours à gérer les affaires publiques.

Pour obtenir la catégorie de *comisaría*, un hameau doit déposer une demande auprès de la Chambre des Députés de l'État de Guerrero et justifier de l'existence d'un centre villageois comprenant une maison communale, une prison, une école, une église et un cimetière. Les postulants ont de plus à construire une église d'*adobe* (brique séchée au soleil), un presbytère, plusieurs maisons d'instituteurs, un terrain de basket-ball. Or un groupe d'une dizaine d'hommes met quinze jours à bâtir une maison d'*adobe* ; les six à huit bâtiments publics qui composent le centre villageois coûtent donc entre 900 et 1200 journées de travail humain. En outre, chaque année le groupe nomme en son sein entre six et douze titulaires de charges qui passent chacun une soixantaine de jours au service de la communauté. Enfin, deux à trois fêtes patronales annuelles exigent une certaine contribution financière.

La simple édification d'un centre villageois requiert donc beaucoup de travail gratuit. Que dire de la pression qui s'est exercée sur les communautés à l'occasion de la construction de la route ? Les villages désireux de se trouver sur le tracé de la future route cherchaient à montrer leur dynamisme en réalisant de multiples travaux de modernisation. Leur bonne volonté pour transporter gratuitement des matériaux de Tlapa destinés à une quelconque construction pouvait se révéler un atout essentiel et déterminer un choix favorable de la part des ingénieurs. Enfin, la compétition entre unités administratives pour obtenir la qualité de chef-lieu a déterminé les travaux les plus importants. Les centres villageois se sont engagés dans une course dans laquelle ils se sont même dotés de "palais municipaux", voire de monuments, pour prouver leur capacité financière.

Le poids de ces nouvelles obligations a déterminé une réorganisation interne des unités administratives. De l'ancien appareil des charges d'origine coloniale, les communautés modernes ont conservé celles qui pouvaient leur être utiles. Ainsi les villageois indiens font-ils remplir bénévolement par leurs représentants un grand nombre de fonctions qui, dans les villages métis, sont rétribuées. En pays tlapanèque, les messages envoyés aux villages voisins et le maintien de l'ordre sont confiés aux policiers et aux *topiles* qui sont chargés de postes non rémunérés. Un chef-lieu de municipe nomme ainsi annuellement 70 à 124 hommes qui travaillent gratuitement pour assurer le fonctionnement interne de la municipalité.

Les unités administratives se sont également appuyées sur une autre institution d'origine coloniale : les groupes cérémoniels nommés "majordomies" qui sont chargés de la célébration des fêtes patronales. Les majordomies ont adopté depuis le XVII^e siècle un mode original de financement : leur saint est doté d'un capital monétaire, confié à un majordome – responsable annuel de l'association – qui le prête aux habitants du village et des alentours. Une année plus tard, il se fait rembourser et perçoit un intérêt de 25 à 50%. Or, à Malinaltepec, l'une des municipalités tlapanèques, les dévots ont coutume d'assurer le financement des fêtes patronales par des contributions individuelles. Les bénéfices issus de la rotation des capitaux viennent donc s'ajouter au capital, si bien que les majordomies finissent par disposer de sommes considérables. Riches de plusieurs centaines de milliers de pesos, elles peuvent décider de consacrer ces sommes à des travaux d'embellissement du centre villageois. Le chef-lieu de Malinaltepec a même recours à un mode original de financement de la municipalité : aux côtés de l'argent du saint, les majordomies gèrent un autre capital nommé "argent du président" dont elles remettent chaque année les bénéfices à la mairie.

Parallèlement à ces coutumes anciennes, maintenues ou réactivées pour les besoins actuels, les municipalités tlapanèques font peser sur leurs membres de nouvelles servitudes. Les corvées communales représentent l'une des plus importantes. Bien que le mouvement indigéniste ait cru y retrouver un usage typiquement indien, les communautés tlapanèques ne les mettaient plus en œuvre qu'en de rares occasions, notamment pour la construction et la réparation des temples religieux. Un grand nombre de travaux d'entretien tels que la réfection des chemins étaient rétribués. Sous l'impulsion des organismes gouvernementaux, les travaux collectifs ont été remis à l'honneur et largement développés. Par ailleurs les autorités municipales profitent de leurs fonctions judiciaires pour prononcer des peines de "travaux forcés". Ainsi à Tlacoapa, la mésentente conjugale fournit de la main-d'œuvre gratuite : un couple bien connu passe régulièrement en justice, soit sur plainte du mari soit sur celle de la femme, et chacun est à tour de rôle condamné à transporter durant plusieurs jours le sable, les pierres et l'eau nécessaires pour telle ou telle construction. A Malinaltepec, deux paysans se plaignent d'avoir passé, dans les années soixante-dix, neuf jours en prison "à nettoyer les rues, transporter des sacs de ciment pour la construction de l'école" (Archivo de la *Procuraduría indígena* de Tlapa). Et lorsque s'ouvre une période de conflit entre deux unités administratives on essaie bien souvent de capturer les hommes de la communauté adverse afin de leur faire construire les bâtiments de son propre centre villageois.

Les organismes gouvernementaux ne se contentent pas de réclamer aux municipalités de la main-d'œuvre. Celles-ci doivent également apporter une contribution monétaire à l'installation de l'électricité, du

téléphone, et même au paiement des matériaux "offerts" par les autorités indigénistes pour la construction de locaux scolaires. Les autorités municipales prélèvent auprès de leurs concitoyens un impôt spécial destiné à financer ces réalisations. Par exemple, pour l'installation de l'électricité, chaque villageois peut être convié à verser une somme de 20 à 300 pesos. Les "pères de famille", groupés en associations depuis 1971, sont sollicités pour les travaux qui concernent l'école. Enfin les paysans émigrés à la ville continuent à participer, comme ces 50 personnes qui, en 1972, ont offert des instruments de musique d'une valeur de 15 000 pesos à leur *guardería* de la Soledad. En accord avec la législation, des taxes sont couramment prélevées sur les petits commerces de détail. L'imposition concerne l'activité épisodique des commerçants ambulants et des acheteurs de bétail. Elle s'étend parfois au sacrifice des animaux de boucherie, à la fabrication et au commerce d'eau de vie... La perception d'amendes constitue la dernière source de financement des municipalités. On peut ajouter qu'en période de conflit entre unités administratives, il arrive que les hommes d'une communauté organisent une "descente" dans un centre villageois adverse et fassent main-basse sur les récoltes et les animaux d'élevage qu'ils trouvent.

Le travail gratuit que peuvent fournir les groupes domestiques à la communauté n'est pas illimité. Les unités administratives qui développent certaines tâches doivent en diminuer d'autres. Ainsi les municipalités progressistes abandonnent-elles toutes les charges anciennes qui ne leur sont pas directement utiles. Le groupe du *fiscal* en particulier, traditionnellement placé au service du curé, a été réduit à deux titulaires dans toutes les communautés préoccupées de leur développement, et totalement supprimé dans les communautés caféières du Sud du municipio de Malinaltepec. Le groupe des policiers a été restreint : ceux-ci sont encore plus de trente à Apetzuca (très traditionaliste) alors qu'ils sont à peine dix ou vingt dans les autres villages. Les "inspecteurs" sont également mis sur la touche et une partie d'entre eux (les *tlayacanquis*) sont destinés à disparaître à Tlacoapa.

Ainsi, du fait que certains paysans attendent des avantages de leur appartenance à des unités administratives particulières, celles-ci se trouvent engagées dans une course sans fin vers le "progrès". La mobilisation de la main-d'œuvre devient une obsession et l'ancien appareil des charges est réorganisé tandis que sont introduites de nouvelles formes de corvées et de financement.

Même menée de façon volontariste, la politique gouvernementale visant à renforcer l'aspect corporatif des villages indiens et à faire reposer le développement des campagnes sur l'organisation communautaire n'aurait pas abouti si elle n'avait pu s'appuyer sur les stratégies

paysannes. Chez les Tlapanèques, le développement de la culture du café et de la canne à sucre, c'est-à-dire de cultures commerciales, a suscité chez certains des intérêts spécifiques : accaparer les terres de bon rendement, avoir accès au réseau routier, appartenir à un centre administratif dynamique et commerçant comme peut l'être une communauté située en bordure de route ou un chef-lieu de municipe. Les intérêts paysans ont pu s'exprimer grâce aux possibilités offertes par la législation de redécoupages administratifs et agraires. Or ceux-ci ne sont possibles qu'au prix d'une participation gratuite à l'équipement régional. Aussi l'effort de mobilisation d'une main-d'œuvre bénévole accompagne-t-il toujours tout conflit entre paysans : les luttes régionales sont le véritable moteur de la réalisation des travaux d'équipement.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archivo General del Gobierno del Estado (AGGE), Palacio de Gobierno, Chilpancingo, Guerrero, Mexique.

Archivo de la Procuraduría Indígena de Tlapa, Guerrero, Mexique.

Caso, A.

1958 *Indigenismo*. Mexico, Instituto Nacional Indigenista.

Dehouve, D.

1978 "Les échelles de coût et de prestige : réalité ou erreur de méthode ? La hiérarchie des charges dans les communautés indiennes méso-américaines", *Etudes Rurales* 69 : 101-108.

1979 "Comment définir la communauté indienne méso-américaine ? Réflexions sur les fluctuations des contours communautaires en Pays tlapanèque", *Cahiers des Amériques latines* 20 : 47-63.

1985 *Production marchande et organisation sociale dans une province indienne du Mexique (XVIe-XXe siècle)*. Thèse de Doctorat d'État ès-Lettres, Paris, EHESS.

1987 "La communauté indienne, une survivance ? Une municipalité mexicaine du XIXe siècle à nos jours", *Informations sur les Sciences sociales* 26 : 345-368.

Fuente, Julio de la

1964 *Educación, Antropología y Desarrollo de la Comunidad*. Mexico, Instituto Nacional Indigenista.

Oettinger, M.

1980 *Una comunidad tlapaneca, sus linderos sociales y territoriales.*
Mexico, Instituto Nacional Indigenista.

Pacheco Marin, E.

1976 *Informe de Labores de la Seccion de Educación, 1973-1975 (Tlapa, Gro).* Tlapa, Instituto Nacional Indigenista.